

Séance du 29 juillet 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Massé à M. Boustingorry ; Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Larralde à Mme Lougarot.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FETES DE BAYONNE

M. me CHABAUD-MASSONI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Antenne de Secours Croix-Rouge et Association de Protection Civile

Pendant toute la durée des Fêtes de Bayonne, la Croix-Rouge et l'Association de Protection Civile (ADPC) organisent une antenne avancée de secours, tenue par leurs membres titulaires du diplôme de secourisme.

Cette antenne fonctionne de manière très satisfaisante avec le concours de la Ville de Bayonne, du Lycée Paul-Bert, du Centre Hospitalier de la Côte Basque, du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées Atlantiques et de la Police Nationale.

Comme l'année dernière, le vendredi soir de 21 h à 24 h, l'antenne de secours destinée aux festayres pourra fonctionner simultanément avec le poste de secours consacré aux courses de vaches.

Par ailleurs, la Croix Rouge et l'ADPC mettront des secouristes à disposition pour animer un point repos prévu près de la fontaine de Saint-Léon. Ce point repos fonctionnera de 1 h à 7 h du matin du 4 août au 9 août 2004.

Le fonctionnement de ce centre de secours nécessite l'établissement d'un protocole d'accord ci-annexé et accepté de tous les intervenants. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à reconduire et à signer ce protocole pour les fêtes 2004 ainsi que les conventions annexées.

Corso

Par délibérations des 26 février et 22 avril 2004, vous avez autorisé le versement d'un acompte de 1 372,05 €aux 11 associations participant au Corso, venant en diminution des prix attribués. Je vous rappelle que l'enveloppe des prix, avances incluses, est fixée à 30 947,35 €

Les prix décernés aux participants et arrêtés par le jury, émanation de la commission extra-municipale des fêtes, se montent à 2.744,10 €pour chacun, exception faite du 1^{er} qui bénéficiera de 3.506,35 €

Par ailleurs, l'entreprise GASSUAN fournira les tracteurs destinés à tirer les plateaux. 11 chauffeurs sont donc nécessaires pour assurer leur conduite.

Cette équipe de chauffeurs sera placée sous la responsabilité de M. Thierry ETCHEPARE qui percevra une indemnité brute de 287,21 €

Les autres chauffeurs :

- M. Jean-Pierre ETCHEPARE
- M. Eric ETCHEPARE
- M. Francis SANTESTEBAN
- M. Jean-Louis DAMESTOY
- M. Francis GALDOS
- M. Patrick BARNETCHE
- M. Albert LAGARDERE
- M. Patrick ELISSAGOYEN
- M. Jean Pierre SANTESTEBAN
- M. Augustin AGUERREA

recevront chacun un montant brut de 214,34 €

Il est entendu que ces rémunérations correspondent aux deux sorties du Corso programmées le samedi 7 Août et le dimanche 8 Août 2004.

Enfin, pour assurer une permanence de surveillance des groupes électrogènes nécessaires pour les deux jours du corso, je vous propose de recourir aux services de M. Antunes ALMEIDA qui, à ce titre, recevra une rémunération brute de 378,84 €

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel aux personnes précitées et à procéder au règlement des indemnités correspondantes.

Sécurité

Chargé de sécurité – courses de vaches

Lors des Fêtes de Bayonne, pour l'organisation des courses de vaches, place Saint-André, nous avons recours à un chargé de sécurité afin de mettre en place et de veiller au respect d'une série de dispositions propres à assurer le déroulement de cette manifestation dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur Jean-Raymond LAMARQUE, ancien sous-officier des sapeurs pompiers, titulaire du brevet de prévention est disposé à assumer cette fonction. Il sollicite pour cela une indemnité de 594,55 €bruts ce qui représente une dépense de 148,64 €bruts par course de vaches.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel à M. Jean-Raymond LAMARQUE et à procéder au règlement de l'indemnité correspondante.

ANIMATION

ORCHESTRES :

A l'occasion des Fêtes de Bayonne 2004, la Ville de Bayonne fait appel à différents orchestres pour l'animation des bals.

Place de la Liberté

Mercredi 4 août 2004 : Izar Adatz : 1 708€nets
 Jeudi 5 août 2004 : Champs Elysées : 1 525€nets
 Vendredi 6 août 2004 : Imintzio : 1.369 €nets
 Samedi 7 Août 2004 : Paréo : 1982 €nets
 Dimanche 8 août 2004 : Malyss : 1 764 €nets

Place des halles :

Mercredi 4 août 2004 : Peter Alan : 1 830 €nets
 Jeudi 5 août 2004 : Peter Alan : 1830 €nets
 Vendredi 6 août 2004 : R'Live : 2 440 €nets
 Samedi 7 Août 2004 : Champs Elysées : 1 677 €nets
 Dimanche 8 Août 2004 : Izar Adatz : 2 135 €nets

Il est entendu que pour chacun des orchestres, la ville de Bayonne acquitte en plus des sommes ainsi fixées, les charges sociales et fiscales correspondantes, ainsi que les frais de déplacement, de restauration, de sonorisation et des droits d'auteurs.

Elle effectue également la mise en place de la scène et assure ces animations contre les intempéries.

Chaque engagement d'orchestre doit faire l'objet d'un contrat qui précise ces différents points. Cependant, les chefs d'orchestre ne sont pas tous actuellement en possession des éléments définitifs permettant d'établir de tels contrats ; notamment, ils ne sont pas tous en possession de l'identité de leurs musiciens. Ces éléments ne seront connus qu'au tout dernier moment.

Aussi, je vous propose d'accepter le principe d'engagement de ces orchestres et d'autoriser le Maire à signer les contrats qui reprennent les éléments annoncés précédemment.

JOURNEE DES ENFANTS :

Le 1^{er} RPIMa mettra à la disposition de la Ville de Bayonne le jeudi 5 août 2004, journée des enfants, une formation de 12 militaires, de 8 tentes modulaires, 2 tours et un filin (tyrolienne), 1 C25 cargo, une tente pour la Croix Rouge.

Pour déterminer les modalités de ces mises à disposition, une convention sera établie entre la Ville et le ministère de la Défense. Je vous demande de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à la signer

ANIMATEUR :

M BIBAL assurera l'animation du corso lumineux Grand Bayonne les samedi 7 et dimanche 8 août 2003. De plus, il assurera l'animation des sauts en parachute.

Les cachets correspondants s'élèvent à 85,37 € bruts par animation, soit 256,11 € pour les trois animations.

M. Christian THERIER assurera l'animation du corso lumineux à Saint-Esprit les samedi 7 et dimanche 8 août 2004. Les cachets correspondants s'élèvent à 85,37 € bruts par animation, soit 170,74 € pour les deux animations.

En fonction des nécessités, il pourra être demandé aux animateurs d'assurer des animations complémentaires dans des conditions identiques et dans les limites du budget autorisé.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel à ces deux animateurs et à procéder au règlement des indemnités correspondantes.

SPORT

PELOTE :

La section Pelote de l'Aviron Bayonnais organise le jeudi 5 août une soirée de parties de pelote à main nue et à Chistera Joko Garbi au fronton du Parc des Sports.

A cette occasion, je vous propose que la Ville contribue à cette manifestation en versant à la section pelote de l'Aviron Bayonnais une participation plafonnée à 1 100 € sur présentations de justificatifs.

PETANQUE/QUILLES :

L'association Pétanque Sportive de Bayonne organise, le samedi 7 août, un tournoi de pétanque à Habas la plaine.

A cette occasion, je vous propose que la Ville contribue à cette manifestation en versant à cette association une participation de 763 €

Parallèlement, Aci Gasconha organise un concours de quilles de six, qui se déroulera, le samedi 7 août, place de la République de 14 H à 19 H. Une subvention de 457 € lui sera versée.

COURSE CYCLISTE :

Pour le centenaire de l'Aviron Bayonnais une course cycliste Bayonne-Pampelune est organisée. A cette occasion, je vous propose que la ville attribue une subvention de 2.500 € pour l'organisation de cette manifestation.

REGATE :

Une régata internationale est organisée sur l'Adour. Je vous propose d'attribuer une subvention de 1.500 € pour l'organisation qui est confiée à l'Aviron Bayonnais.

GOLF :

L'association Hégoa organise l'open de golf des fêtes de Bayonne le SAMEDI 7 Août 2004.

A cette occasion, je vous propose que la Ville contribue à cette manifestation à hauteur de 763€ sur justificatifs.

FOOTBALL :

Le FC Girondins de Bordeaux organise pour l'été 2004 du 26 juillet au 12 août, une tournée d'animation autour du thème du football dans différentes villes du grand Sud-Ouest. Cette tournée estivale propose au public un site d'animations et de distractions en accès libre et gratuit.

Dans le cadre des fêtes 2004, il nous paraît intéressant comme les années passées d'animer la journée des enfants du jeudi 5 août par l'accueil du Girondins Tour sur le site de la Poterne.

Les obligations de la Ville contenues dans la convention qui lui est soumise sont d'ordre technique et de prise en charge des déjeuners pour 25 personnes le jour de l'animation.

Ces conditions ne posent pas de difficultés et étaient prévues dans l'organisation générale des fêtes.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer la convention proposée entre Girondins Tour 2004 et la ville de Bayonne ainsi que l'avenant à la convention de financement signée avec l'Aviron Bayonnais (pour y intégrer les subventions mentionnées ci-dessus).

PROPOSITIONS TARIFAIRES

Je vous demande de fixer ainsi qu'il suit les prix, tarifs et règlements dans le cadre des Fêtes de Bayonne 2004.

DATE DCM	PRESTATIONS	TARIFS 2004
20.07.00	Comptoir extérieur jusqu'à 6 m de longueur (profondeur maxi 1 m sinon dépassement au-delà de 1 m inclus dans le calcul des droits de place selon tarif ci-contre) - le ml	75
20.07.00	Au delà de 6 m ou hors façade - le ml	260
20.07.00	Extension de terrasse - la chaise	7
20.07.00	Emplacement de métiers forains (forfait 5 jours) - baraque foraine - manège forain - gros métier	250 380 760
25.07.02	Emplacement de restauration rapide ou de vente d'articles de fête (forfait 5 jours) - le ml	210
25.07.02	Courses de vaches - entrée générale	3
25.07.02	Pique-nique enfantin - entrée générale	2
Nouveau	Mise à disposition d'un coffret branchement électrique forain sécurisé (forfait 5 jours)	50

Adopté.

Mme Lougarot s'abstient

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.